



Garantie responsabilité civile

Par **cathyguez**, le **05/01/2008 à 19:09**

Bonjour.

J'ai mis par erreur de l'essence au lieu du gasoil dans le réservoir de la voiture de mon fils qui me l'avait confiée pour transporter ses enfants. Cette erreur a endommagé le moteur et engendre des frais de réparations importants. Mon assurance RC peut elle couvrir ce sinistre?

Par avance merci de votre réponse

Par **jeetendra**, le **05/01/2008 à 19:18**

bonsoir, bonne année à vous, pour votre problème l'assurance responsabilité civile automobile ne couvre pas ce genre de dommage (dommage causé au moteur d'un véhicule pour erreur de carburant), mais uniquement les dommages matériels et corporels causés aux tiers en cas d'accident automobile.

Votre assurance responsabilité civile incluse dans votre assurance habitation non plus (les véhicules à moteur en sont exclus), cordialement

Par **cathyguez**, le **05/01/2008 à 19:21**

merci pour votre réponse rapide
bonne année à vous